

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

### CREATION TEMPORAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AUX DECHETS MENAGERS POUR LA PERIODE DU 1ER SEPTEMBRE AU 28 FEVRIER 2018

DGS - Ressources humaines  
N° 2017-D-270

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1°,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2014.05.128 du conseil communautaire du 15 mai 2014 portant délégation d'attributions du conseil au président,

Vu l'arrêté A n° 55 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, 10<sup>ème</sup> vice-présidente,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité du service des déchets ménagers

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la création temporaire d'un poste d'adjoint technique au sein de la direction des services techniques aux déchets ménagers, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au 28 février 2018.

**Article 2** – Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **01 septembre 2017**  
Publié ou notifié,  
Le **01 septembre 2017**